

----- Original Message -----

From: Blumberg, Robert C (OES)

To: 'Rick Robol' ; 'James Piggush' ; 'Libert, Steve J. '

Cc: Roach, J Ashley

Sent: Tuesday, July 26, 2005 11:52 AM

Subject: Griffon

Gentlemen - I am writing for two reasons.

First, I would like to enquire as to the status of the case that is pending in Michigan regarding the vessel which may be the Griffon. The last I recall it was adjourned until July, and it is now nearly August.

Second, I wish to inform you that we have received some addition information from France which, regardless of whether the vessel in question is, in fact, Griffon, is intended to shed further light on the question of whether Griffon was a State vessel when it sank. The primary new document dated 1675 is 11 pages long and is in French. I will fax this to you all if you will forward your fax numbers again please. Accompanying this document is a memorandum dated July 1, 2005, on the status of the Griffon, which you will find in English and French below. The memorandum refers to and analyzes previous documents, the new 1625 document, and others documents from the French National Archives, and sets forth further reasoning on why France believes the Griffon was a State vessel at the time it sank.

As we did in regard to La Belle, the Department of State intends to send all the documents we have received from France to US Government and independent experts and seek their views as to whether Griffon was a State vessel, as France asserts. We will, of course, forward to you any views we receive on this issue.

While this expert analysis is in progress, it would seem to us, as well as to France, that a logical next step would be to proceed with identification of the vessel in question, if necessary under some sort of court order to protect the rights of all involved. France informs us that the French Ministry of Culture is prepared to send a team of 3 or 4 experts for 8 to 10 days to assist with identification, although the issue of who pays for this team and other modalities remains a question to be resolved.

Obviously, this represents solely our views as to the best manner in which to proceed and in no way is intended to influence any actions that you or the court may decide is appropriate. Feel free, however, to provide our views to the court for consideration.

We would welcome your views on any of the foregoing.

Regards,

Bob Blumberg

----- Original Message -----

From: [Blumberg, Robert C \(OES\)](#)

To: 'rrobol@columbuscounsel.com' ; 'James Piggush'

Sent: Wednesday, July 27, 2005 12:11 PM

Subject: French 1675 document re Griffon

Per the e-mail I sent yesterday, I have faxed you the French 1675 document regarding the Griffon.

Please let me know how you would like to proceed regarding our suggestion to proceed with identification of the vessel and the French willingness to assist.

Regards,

Bob Blumberg

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Sous-Direction de l'Interprétation
et de la Traduction

Département de la Traduction

23, rue La Pérouse
75775 Paris cedex 16



☎ : (33-1) 43.17.65.10
Fax : (33-1) 43.17.65.18
Mél : francoise.jammes@diplomatie.gouv.fr
cecile.brun@diplomatie.gouv.fr

Paris, le 08 juillet 2005

N° 05-1430

Traducteur : Janet Roberts Maron
Réviseur : Isabelle Espalieu

(Translated from the French)

**Memorandum on the Status of the *Griffon*
July 1, 2005**

The arguments liable to justify recognizing France's rights to the wreck of the *Griffon* could be presented in this way.

As mentioned in our memorandum of last April 25, Robert Cavalier de la Salle's exploring and colonizing were not merely a personal initiative of an intrinsically private nature but required a King's decree made in his council on May 13, 1675. The royal rights granted to Cavalier de la Salle at his request were in fact the result of an agreement that entrusted Fort Frontenac to Cavalier de la Salle, who was responsible for providing "*the country called New France with numerous effects that he has in this Kingdom to raise and build dwellings, which subsequently could greatly help to increase the colonies in that country so that Cavalier de Salle could repay the sum of ten thousand pounds that was required to build Fort Frontenac*" (cf. **National Archives, Maritime Records B/6/folio 115 back and 116 front**). The nature of this **donation/counter-donation** is confirmed by the *Relation des découvertes et des voyages du S. de la Salle Seigneur et Gouverneur du Fort de Frontenac au dela des grands Lacs de la Nouvelle France faits par l'Ordre de Monseigneur Colbert*, 1679, pp. 80-81 (cf. **National Archives, Maritime Records 3/JJ/271 folio 6 front to folio 58 back**). This last text clearly states that "*He arrived in La Rochelle in 1675 and then in Paris. At the Court he offered to complete this Fort at his own expense and to maintain a sufficient garrison. And as Count Frontenac had provided an advance of 15,000 pounds for both building the Fort and maintaining the garrison, he offered to repay him provided that the Court grant him the right to govern the Fort and its ownership. Monseigneur Colbert approved his proposals and had letters of confirmation sent to him*" (cf. **National Archives, Maritime Records 3/JJ/271 folio 6 back**).

The official nature of Cavalier de la Salle's undertakings was demonstrated once again three years later. The *Relation des découvertes et des voyages du S. de la Salle Seigneur et Gouverneur du Fort de Frontenac au dela des grands Lacs de la Nouvelle France faits par*

l'Ordre de Monseigneur Colbert again states that “At the end of 1677 Seigneur de la Salle came to France to report to Monseigneur Colbert on what he had accomplished upon carrying out his orders. He then explained to him that this Fort made it much easier for him to make discoveries...**(cf. National Archives, Maritime Records 3/JJ/271 folio 7 back)**. He implored Monseigneur Colbert **to commission him** to discover the mouth of the great Mississippi River... His Majesty was pleased to grant him the privilege of being the only one to conduct trade in buffalo hides... Seigneur de la Salle left France in July 1678 with Seigneur De Tonty, a Pilot, sailors and many others amounting to 30 persons in all, anchors and fittings for the ships that he wanted to have built, as well as weaponry and the necessary goods...” **(cf. National Archives, Maritime Records 3/JJ/271 folio 8 front)**.

Thus it was clearly established by the royal decrees and the contemporaries of the day that Cavalier de la Salle’s expenses subsequent to 1678 were incurred to repay his debt to the King dating from May 13, 1675.

Furthermore, under the agreement of May 13, 1675, the same day the King conferred a title of nobility on Cavalier de la Salle “I would like Cavalier, his heirs and legal successors to have the benefit of the title of fiefs and to exercise all rights of seigniority and justice which is dependent on the faith and honor that Cavalier de la Salle, his heirs and legal successors are obliged to give us at every transfer, as is the case with everything concerning me and my kingdom...I confer a title of nobility on Cavalier de la Salle and would like all letters patent of nobility be sent to him...” **(cf. National Archives, Maritime Records B6 folio 118 back)**. So, it can be deduced from the status of concessions granted to Cavalier de la Salle of *the title of fiefs and the rights of seigniority and justice* that if there is no heir, his property returns de facto to the Crown of France. It is unlikely that an heir claimed his rights to the wreck of the *Griffon* following Cavalier de la Salle’s disappearance in 1686.

An indication of the perpetuity of the agreement made on May 13, 1675, between the Royal Crown and Cavalier de la Salle is found in all the principles and precepts in the royal decree that are again mentioned in the *Permission au sr de la salle de decouvrir la partie occidentale de la nouvelle France du 12 may 1678*. “I have very pleasantly received the very humble plea made in your name to allow you to work to discover the western region of New France...**(cf. National Archives, Maritime Records F/3/5, folio 41 front)** and to carry out this undertaking to build forts in places where you deem necessary, for which I would like you to have the benefit of the same clauses and terms and conditions as for Fort Frontenac following and according to my letters patent of nobility of May 13, 1675...provided nevertheless that you complete this undertaking within five years, otherwise this decree will be null and void” **(cf. National Archives, Maritime Records F/3/5, folio 41 back)**.

Therefore, it seems justified to affirm that the action undertaken by Cavalier de la Salle and particularly the building of the *Griffon* was part of the agreement closely linking it to the Crown of France and that it was indirectly financed by the Crown of France.

It can be added that construction of the *Griffon* was entrusted to the shipwright Moïse Hillarest. This shipwright immigrated from La Rochelle to Quebec and was virtually systematically called *Master Shipwright for the King* in the records as well as the building contracts made in the presence of lawyers. It can be supposed that the choice of this shipwright is not immaterial and that the building of the *Griffon* was in fact part of the agreement linking Cavalier de la Salle to the Crown of France. The links between Moïse Hillarest and Cavalier de la Salle are also clearly stated in the document dated November 17, 1680, entitled *Déclaration faite pardevant le Sr Duchesneau intendant en Canada par Moïse hillaret Charpentier de barque cydevent au service du Sr de la Salle* **(cf. National Archives,**

Maritime Records F/3/2 folio 66 front). In this declaration, Moïse Hillaret points out that “*Seigneur de la Salle had sent the men named la Chapelle and Noël le Blanc to Michilimagninac to await the return of his ship in which there were 12,000 to 13,000 pounds of furs and 4000 pounds of goods*”. It is clearly referring to the *Griffon* and it would later be discovered that the ship had disappeared.

Lastly, it is worth noting that, for their part, French historians generally regard the *Griffon* as a royal ship. Serving as proof, this ship is mentioned in the list of *Bâtiments Canadiens d’Exploration* on page 201 of the book by Alain Demerliac entitled *Nomenclature des vaisseaux du Roi Soleil, 1661 à 1715*, Editions Oméga, 1992.

For Jean-Luc Massy
Head of the French Department of Underwater Archeological Research (DRASSM)

Michel L’Hour
Head Curator of Heritage

**Table of documents used and references of the lines quoted
in the memorandum of July 1, 2005**

Page 1: National Archives, Maritime Records, B/6 folio 115 back: *Arrest qui accepte les offres faites par R. Cavalier S. De la Sale, a Compiègne le 13 May 1675*: lines 19-21.

Page 2: National Archives, Maritime Records, B/6 folio 116 front: *Arrest qui accepte les offres faites par R. Cavalier S. De la Sale, a Compiègne le 13 May 1675*: lines 1-6.

Page 3: National Archives, Maritime Records, B/6 folio 118 back: lines 1-7.

Page 4: National Archives, Maritime Records, 3/JJ/271 folio 6 back, *Relation des découvertes et des Voyages du S. De la Salle seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au dela des grands Lacs de la nouvelle France faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679*, pp. 80-81: lines 1-6.

Page 5: National Archives, Maritime Records, 3/JJ/271 folio 6 back, *Relation des découvertes et des Voyages du S. De la Salle seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au dela des grands Lacs de la nouvelle France faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679*, pp. 80-81: lines 18-26.

Page 6: National Archives, Maritime Records, 3/JJ/271 folio 6 back, *Relation des découvertes et des Voyages du S. De la Salle seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au dela des grands Lacs de la nouvelle France faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679*, pp. 80-81: lines 22-25.

Page 7: National Archives, Maritime Records, 3/JJ/271 folio 6 back, *Relation des découvertes et des Voyages du S. De la Salle seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au dela des grands Lacs de la nouvelle France faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679*, pp. 80-81: lines 5-7; 9-11; 13-17.

Page 8: National Archives, Maritime Records F/3/5 folio 41 front, *Permission au s. De la Salle de découvrir la partie occidentale de la nouvelle France, du 12 may 1678*: lines 8-11.

Page 9: National Archives, Maritime Records F/3/5 folio 41 front, *Permission au s. De la Salle de découvrir la partie occidentale de la nouvelle France, du 12 may 1678*: lines 6-12; 15-17.

Page 10: National Archives, Maritime Records F/3/2 folio 66 front, *Declaration faite pardevant le s. Duchesneau Intendant en Canada par Moyse Hillaret charpentier de barque cydevant au service du S. De la Salle, du 17 novembre 1680*: lines 24-26.

Page 11: Alain Demerliac *Nomenclature des vaisseaux du Roi Soleil, 1661 à 1715*, Editions Oméga, 1992, page 201: lines 55-57.

JUL-27-2005 12:14

OES/OA/MLP

P.01/12



United States Department of State

*Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs*

Washington, D.C. 20520

FAX TRANSMISSION

DATE: July 27, 2005

11 PAGE(S) TO FOLLOW

FROM: ROBERT C. BLUMBERG
SENIOR POLICY ADVISER
OFFICE OF OCEANS AFFAIRS
OES/OA - ROOM 5805
DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON, D.C. 20520

Tel: (202) 647-4971
Fax: (202) 647-9099
EMAIL: BLUMBERGRC@STATE.GOV

TO: James Piggish
Richard Robel

Fax: 517-373-1610
614-559-3846

SUBJECT: French 1675 Document Regarding "Griffon"

MESSAGE: Attached.

JUL-27-2005 12:14

DES/DA/MLP

P.02/12

AN. marine B/6. F. 115507

~~Le Roy a permis de transférer par le
Caudier s. de la Sable, contenant que
et Compagnie de la Nouvelle France.~~

Le Roy a permis de transférer par le
en son conseil les propositions faites par Rob-
bert Caudier s. de la Sable, contenant que
s'il plaisoit à sa Ma. le Roy accorderoit en pardon,
et à ses hoirs successeurs et ayants cause le fort
appelle de Frontenac sans en la nouvelle France
avec 4 lieues de pays adjacent, les Isles nom-
mees Tanoukroustot et Cacounesgo et les
Isles adjacentes avec les droits de chasse, et de
pesche, sur lesdites terres, et dans le lac appelle
Ontario, ou Frontenac et rivières circonvoisines,
le tout en droit de fief, seigneurie, et justice dont
les appellations de juges ressortiront pardevant
le Lieutenant general de Quebec avec le gouver-
nement dudit fort de Frontenac et des lettres de
noblesse, il seroit permis audit pays de la nouvelle
France plusieurs effectz qu'il a en ce Royaume
pour y edifier et construire des habitations qui

①

JUL-27-2005 12:14

OES/OA/MLP

P.03/12

A. N. marine B. 1.6. 1715

1 / 26

②

que... dudit
 pour... la
 somme... pour la
 de...
 sera... en bon
 état... pour la défense
 de... ne pourra être moindre que
 celle... de Montréal... vingt
 hommes pendant neuf années pour le défr
 chement des terres qui lui seront concédées &
 en attendant qu'il ait fait bastir une église
 d'environ son prestre ou relegate pour se
 le service divin & administrer les sacrements,
 lesquels entretiens, & autres choses ledit de la
 salle sera seul à ses frais & depens jusques
 à ce qu'il se soit estably au dessus du long-sault
 nommé Garinsoy quelques particuliers succede
 semblables concessions que celles qui demandent
 auquel cas ceux qui auront obtenu lesdites con
 cessions seront tenus de contribuer auid'entretiens
 a proportion des terres qui leur seront concédées
 a Ouy le rapport de S. Colbec con. dit. 1. 1. 1.

JUL-27-2005 12:15

OES/DA/MLP

P.04/12

A-N. ~~3/15/1700~~ 1670

F06

③

Portefolle 124.
Page 28.

3 JJ 271

Relation des decouvertes et des Voyages
du S^r de la Salle Seigneur et Gouverneur
du Fort de Frontenac, au dela des grands
Lacs de la Nouvelle France fait par
l'Ordre de Monsieur Colbert 1670. 80.
et 81.

Il y a plusieurs années que le S^r de la Salle avoit esté
persuadé par les nouvelles qu'il avoit tirées de plusieurs Sauvages
de diverses Nations que l'on pourroit faire des établissemens
considérables au Sud Ouest des grands Lacs de la Nouvelle
France et que même on pourroit pénétrer jusqu'à la Mer par
le moyen d'une grande Rivière que quelques Sauvages appelloient
Mississipi et les autres Mississipi.

Dans cette pensée il acheta une Habitation dans l'Isle de
Montreal à l'endroit appelé la Plaine où l'on s'embarqua pour
remonter plus haut le long de la grande Rivière. Il communiqua
ensuite au S^r de Courcelles Gouverneur du Canada le dessein
qu'il avoit de travailler à cette découverte et il le trouva si bien
fondé qu'il l'encouragea à l'exécuter au plus tôt. Le S^r de la Salle
pour prendre des mesures plus justes fit divers Voyages tantôt
avec des François tantôt avec des Sauvages et même avec Sieur
Dolieu et Galinéc Prêtres du Séminaire de St. Julien l'année 1669.
mais une violente Fièvre l'obligea à les quitter à l'entrée du Lac Erie.

JUL-27-2005 12:16

DES/DA/MLP

P. 05/12

A N maxime 31 JJ 1271 P^o 6 V^o

Quelque temps après le f. de Souzelles et le f. Talon Intendant de la Nouvelle France lui écrivent pour l'exhorter à continuer ses découvertes, et il s'en prévint à une occasion favorable.

Après que le f. de Tracy envoyé au Canada par le Roy en 1665 eut fermé les Inquiétudes demander la Paix, il jugea qu'il étoit nécessaire pour tenir en bride ces Barbares de faire construire quelques Forts dans les lieux par où les Inquiétudes avoient coutume de passer pour venir attaquer les Habitations Françaises. On bâtit pour cet effet les Forts de Saurcel et de Frambly sur les bords de la Rivière de Richelieu qui se décharge dans celle de St. Laurent, et ensuite le Fort de Frontenac, près de la décharge du Lac Ontario ou de Frontenac.

Le Gouvernement de ce dernier Fort étant venu à vaquer, le f. de la Salle qui avoit éprouvé de grandes difficultés à surmonter les Sauts et les rapides que l'on trouve durant 25 lieues depuis Montreal jusqu'au Fort Frontenac, résolut de venir en France pour demander ce Gouvernement.

Il arriva à la Rochelle en 1675. et vint à Paris où il offrit à la Cour d'achever ce Fort à ses dépens, et d'y entretenir une garnison suffisante. Et comme le f. de Frontenac avoit fait des avances pour plus de quinze mille livres, tant pour la construction du Fort que pour l'entretien de la garnison, il offrit encore de les rembourser, pourvu que la Cour veuille lui accorder le Gouvernement et la Propriété de ce Fort. Les propositions furent agréées par Monseigneur Colbert qui lui en fit expédier les Provisions.

3...intant

JUL-27-2005 12:16

DES/DA/MLP

P. 06/12

A. N. Carrière 3/53/271 F^o 700

présence du Respect et de la crainte et les accoutumée à obéir
à ses Ordres.

Comme la Terre qui borde ce Lac, est très fertile, le J. de la
Salle en a fait cultiver plusieurs champs, où le Blé les legumes
et les herbes potageres ont très bien réussi quoi qu'il advint ces
blés avant être inconnus des Sauterelles, ainsi qu'il arrive
ordinairement dans les nouveaux défrichemens du Canada, à cause
de la grande humidité de la Terre. Il y fait élever des Porcs
et des Bœufs à l'orne dont il en a présentement plus de vingt cinq,
et comme les Indes y sont très beaux et propres à bâtir des
Maisons et des Bâtimens, et que l'Hiver y est beaucoup plus court
qu'en Canada; Il y a lieu de croire qu'il s'y formera bientôt une
colonie considérable y ayant déjà 13. à 14. familles établies, et
une Mission de Sacerdotes.

Pendant que le J. de la Salle travailloit à la construction
de son Fort ses ennemis jugeant par de si beaux commerces
de ce qu'il pourroit faire dans la suite suscitèrent le J. Solist à
le prévenir dans ses découvertes. Il alla par la baye des Puans
à la Rivière de Mississipi sur laquelle il descendit jusqu'aux
Illinois et revint par les lacs des Illinois en Canada sans avoir
pour lors osé depuis s'y faire aucun établissement.

À la fin de l'année 1677. le J. de la Salle vint en France
rendre compte à Monseigneur Colbert de ce qu'il avoit fait en
exécution de ses Ordres. Il lui représenta en suite que ce Fort
lui donnoit de grands des commodités pour faire des découvertes,
que son principal dessein en le faisant construire avoit été de

JUL-27-2005 12:17

DES/DA/MLP

P.07/12

~~Manuscrit 3157/271 F° 8r~~

les continuer. D'un des Pais tempercz, Aiches, et Froides, que le
 seul Commerce des Peaux et de la laine des bœufs sauvages que les
 Espagnols appellent Cibola pouvoit établir un grand Commerce et
 soutien de plusieurs Colonies, que tousjors comme il seroit difficile
 d'amener ces Peaux de bœuf dans des Canots: Il supplioit Monseigneur
 Colbert de lui faire accorder la permission pour aller faire la
 découverte de l'embouchure de la grande Riviere Mississippi, et
 qu'attendu les grandes depenses qu'il avoit faites principalement
 pour la construction et l'entretien du Fort Frontenac, Il plust à
 la Majesté de lui donner le Privilege de faire lui seul le
 Commerce des Peaux de bœuf sauvages dont il en avoit apporté
 une pour échantillon ce qui lui fut accordé.

Le sieur de la Salle partit de France au mois de juillet de
 l'année 1678. avec le sieur de Tonty, un Pilote, des Matelots et
 plusieurs autres jusqu'au nombre d'environ 30. Personnes, des
 Armes et des Regrets pour les Barches qu'il vouloit faire construire
 et les Ammes et les Marchandises necessaires. Il arriva à la fin
 de Septembre à Quebec, d'où il fit aller ses gens et transporter
 ses Marchandises et ses Provisions au Fort de Frontenac. Il y
 rendit lui même, sitôt qu'il eut achevé ses affaires, et à la fin de la
 même année il fit partir 15. de ses gens avec des Marchandises pour
 la somme de 7. à 8000. livres avec ordre d'aller en Canot l'attériore
 chez les Illinois qui demeurent dans le voisinage de la Riviere
 Mississippi, afin de commencer à établir une bonne correspondance
 avec ces Sauvages et de lui préparer des vires et les autres choses
 necessaires pour la continuation de ses découvertes.

JUL-27-2005 12:18

DES/DA/MLP

P.08/12

A-N. marine B/6. 80.148 V

et nous plaignons que ledit Caudier, ses hoirs, successeurs
 et ayens eussent fait plusieurs fois de sieff et tous
 droits de seigneurie, a la charge de
 foy et hommage que ledit Caudier ses hoirs, suc-
 cessours et ayens eussent tenu de nous rendre
 a chaque mutation, comme le tout redeuant de
 nous et de noshe couronne. Es de payer les droits
 et redeuances accoustumez, suivant la coustume
 dela Prevosté et vicomté de Paris et que les
 appellations du siege deladite seigneurie qui
 sont estably audit fort de frontenac, ressortiront
 pardeuant le lieutenant general de Quebec
 'Soulons auscy que ledit Caudier sou et demeure
 gouverneur pour nous dudit fort de frontenac
 sous les ordres de noshe lieutenant general dudit
 pays dela nouvelle France. Es pour cet effect que
 les presentes luy serouront de lettres pour ce
 necessaires. Es pour leur connoistre combien nous
 est agreable l'augmentation des colonies dudit
 pays. Nous en consideration des soins et de-
 peses que ledit Caudier a faites et fera cy apres,
 avons jectivy annobly et annoblissans, voulons qu'a
 celle fin toutes lettres de noblesse luy soient expedies.

④

JUL-27-2005 12:18

DES/DA/MLP

P.09/12

maître de la nouvelle

Permission au d^r de la Salle de decouvrir la partie occidentale de la nouvelle France

du 12. may 1678.

Registre des ordres et
despeches Isles et Canada
fol. 92.

Louis par la Grace de
Dieu Roy de France & de Navarre a nous esbor
bien amé Robert Cauchier s^r de la Sale salut,
Nous auons receu agreablement la tres humble
supplication qui nous a esté faite en votre nom de
vous permettre de travailler a decouvrir la partie
occidentale de la nouvelle France, & nous auons
d'autant plus volontiers donné le mains a cette
proposition qu'il ny arien que nous ayons plus a
coeur que la decouverte de ce pays dans lequel il y a
apparence que l'on pourra trouver un chemin pour
penetrer jusqu'au Mexique, a quoy l'application
que vous auer donné a faire de quelques terres
que nous vous auons accordé par l'arrest de notre
Conseil du 10. may 1675. & le nos parattis du 2^e
jour, a l'emp^r des habitations sur lesd^s terres & a
mettre en cotai de defense le Sieur de Frontenac dont
nous vous auons accordé la Seigneurie & legouuernement,
nous donn^s tout lieu d'esperer que vous

8

JUL-27-2005 12:19

DES/DA/MLP

P. 18/12

F 1313 1° 415

⑤

réussir a notre satisfaction et a l'avantage de nos
 sujets dud. pays et ce laus et autres a ce nous mou-
 vons et nous vous avons permis et permettons par
 ces presentes signés de notre main de travailler
 a la decouverte de la partie occidentale de nouve-
 pays de la nouvelle France et pour l'execution
 de cette entreprise, de construire des forts aux
 lieux ou vous jugerez necessaire de quels noms
 voulons que vous jouissiez avec memes clauses
 et conditions que du fort Frontenac suivant et
 conformement a nosd. lettres patentes du 10 may
 1675. que nous avons entant que de besoin con-
 firmés et confirmons par ces presentes voulant
 qu'elles soient executées selon leur forme et teneur
 a condition neantmoins que vous acheverez
 cette entreprise dans cinq années a l'aveu de quoy
 les presentes seront nulles et de nul effet, que vous ne
 ferez aucun commerce avec les sauvages appellez
 outaouais et autres qui apportent leurs castors et
 autres pelleteries a Montreal que vous ferez le
 tout a vos depens, et avec de votre compagnie, a
 laquelle nous avons accordé par privilege le com-
 merce de peaux de Robla Mandono au
 Sr. Forme de Frontenac et notre lieutenant general
 et audr. du Chateau Intendant de la dite Colonie

JUL-27-2005 12:19

DES/DA/MLP

P.11/12

A. N. memoire F1312 F6620

70

Declaration faite par le s^r Dubois
 en Canada par M^{rs} Bullard Carpentier de barge
 cytuant au service du s^r de la salle

Du 17^e de Mars 1690.

2/ Dir qu'il a bouillé au fort de Crancœur avec ledit s^r de la salle
 s^r de Lancy, les porcs Gabriel, Louis et Renoble Relligaise Restant
 et les nommez la Noie Carpentier, Petreblet, Osidardanne, Jean
 le Maître du la forge, Jacques Massier ouvrier, Jean le Mercier,
 Richon, L'opereux, laques dudit s^r de la salle, le Parisien,
 Osidardanne, Michel Accault, le Picard, à Auroy, Andre Bonault,
 la Molate, Collin, le Loup Sauvage, et les nommez Martin Charval
 Duplessis, Jacques Monjeant, la Rousselier, Dombault, et
 la Croix, duquel tous les six derniers nommez de portèrent vers le fort
 des Bois derniers sur ce que ledit s^r de la salle vouloit leur faire
 faire des traictonne pour traicner ses marchandises, et equipages
 jusques aux villages des Illinois.

Le 28. Janvier le S. Louis Recollet, et lesdits Accault, et Picard
 allerent en troupe aux Bois.

Le 2. mars ledit s^r de la salle partit dudit fort pour s'en aller
 au fort de Bronnec avec lesdits Restant, la Proteite, Dardanne,
 Collin, et le Loup, et dans son chemin estant proche de la riviere
 de Lincry, autrement appelée Colapou, il rencontra les nommez
 la Chapelle, et Noel le Blanc que ledit s^r de la salle avoit
 envoye à St. Ibit magnac pour attendre le retour de sa barque
 dans laquelle il avoit pour deux ou trois mil livres de peltries
 et pour 400^l de marchandises. Lequel le Blanc dit audit s^r
 de la salle qu'il avoit appris que le fort de Bronnec estoit
 par le s^r Guion, et ses coramiers.

Le 29. Mars ledit le Blanc vint au fort de Crancœur et leur dit
 ce qu'il avoit dit audit s^r de la salle, qu'il estoit un homme
 perdu, et ne veniroit jamais au fort de Crancœur, et qu'il
 avoit a ce qu'ils firent.

Le dit le Blanc, la Forge, et Bullard conclurent de leur alliance
 parce qu'il leur estoit d'oub. pres de 3. années de gages a eux.

JUL-27-2005 12:28

DES/DA/MLP

P.12/12

Album D'EMERSON: Maintenance des vaisseaux du Roi Soleil

Album D'EMERSON

201

(A)

COMPAGNIE FRANÇAISE DU NORD

Fondée en 1678 pour l'exploitation de la Baie d'Hudson.

Années en flotte. NOM Sort final	Origine du bâtiment. Jauge	Equipage	Armement
1681/1682: SAINT YLEPHE -1682: Dépecé pour réparer le SAINT ANNE.	Bâtiment construit à Québec vers 1679/1681, lancé en ...tx.		-1681.
1681/1684: SAINTS ANNE et 1686/... Fin 1683: Mis en ponton sur la Moose River. 5-1686: Repris par les Français, gardé comme ponton.	Bâtiment construit à Québec vers 1680/1681, lancé en ...tx.		-1681.
1683/....: BACHELOR'S DELIGHT -....	Bâtiment de Boston, pris aux Anglais en 50tx.		-1683. 10 canons.
1684/1689: I (SAINT FRANCOIS ?) (ou SAINT FRANCOIS XAVIER ?) -....	Construit à Québec en 1684. C'était peut-être le SAINT- FRANCOIS qui était en service en 9-1689 et en 1691. ...tx.		
1684/1689: I (SAINT CHARLES ?) -....	Construit à Québec en 1684. C'était peut-être le CHARLES qui fut capturé en 1689 par les Anglais et renommé EXPLORATION. 50tx.		
1685/1686: PERPETUANA MENCHAWA -1686: Dernière mention.	Bâtiment pris aux Anglais été-1685 en Baie d'Hudson et amené à Québec. .. tx.		
1686/1689: CHAYEN -1689: Mentionné pour la dernière fois à Québec.	Bâtiment construit en 1682, pris aux Anglais en 7-1686 et amené à Québec. 40tx.	38 H.	5/12 canons.
1688/1688: YONGE Vers 9-1688: Renvoyé en Angleterre avec des prisonniers libérés.	(Intercaler ici le vaisseau SOLEIL D'AFRIQUE ci-dessous) Bâtiment construit en 1688 pris aux Anglais en août ou septembre 1688, 50tx.		10 canons et 4 pierriers.
1689/1690: ARMES DE LA COMPAGNIE 9-1690: Mentionné pour la dernière fois, en Baie d'Hudson.	Acheté à La Rochelle en 3-1689. 120/150tx.		18/20 canons. Aurait été condamné en 1692.
1689/1692: CHURCHILL -1692: Capturé par les Anglais.	Bâtiment pris aux Anglais en 7-1689 et amené à Québec. (Construit en 2-1688/5-1688, lancé début 5-1688) 100tx.		18 canons et 4 pierriers.
1689/1689: HUBARD 9-1689: Rendue aux Anglais.	Barque prise aux Anglais en 8-1689. 60tx.		
1690/1693: SAINTS ANNE ou ANNE -1693: Mentionné pour la dernière fois.	Barque longue de Québec, était en service en 9-1690, en .. tx.		baie d'Hudson
1691/1693: MARY-SARAH -1693: Mentionné pour la dernière fois à Québec, qualifié de "méchant voilier".	Bâtiment de Boston pris aux Anglais en 7-1691. ...tx.		
..../1697: ESQUIMAN 8-1697: Aurait coulé dans les glaces du Labrador.	Brigantin. 30 tx.		
1688/1688: SOLEIL D'AFRIQUE Vers 11-1688: Désaffrété à La Rochelle.	Vaisseau de La Rochelle affrété en 6-1688 à Québec. 300tx.		
BÂTIMENTS CANADIENS D'EXPLORATION			
1677/1678: FRONTENAC 12-1678: Naufragé par gros temps sur le lac Ontario.	Construit probablement à Québec ou au Port Frontenac vers 1677. 40tx.		
1679/1679: GIFFORD 10-1679: Naufragé sur le lac Huron et détruite par les Indiens.	Barque longue construite à Niagara 1-1679/8-1679 par Cavalier de La Salle et H. De Tonty, lancée le 7-8-1679. 60tx. 80x16x27.	35 H.	7 canons.